

TAXE DE SERVICE MATIÈRES RÉSIDUELLES

NOUVEAU FONCTIONNEMENT 2026



Un seul bac à déchets au chemin = **pas besoin de vignette**

Plusieurs bacs à déchets pour la même adresse au chemin = **besoin de vignettes**

Regroupement au même endroit de bacs à déchets pour plusieurs adresses
= **besoin de vignettes**

Besoin de vignettes ? Contactez votre bureau municipal

POURQUOI ?

La collecte et l'enfouissement des déchets coûtent de plus en plus chers.

Cela représente plus des 2/3 des frais payés à la RIDT par les contribuables!

À l'inverse, lorsque le tri est bien fait, la gestion des matières recyclables ne coûte rien.

Pour éviter de tout mettre aux poubelles, utilisez les services disponibles. **Ils sont gratuits!** (voir au verso).

MIEUX TRIER = MOINS DE DÉCHETS

Aucun frais ou vignette pour le recyclage peu importe le nombre de bacs roulants de récupération mis au chemin.

La RIDT peut vous livrer gratuitement un bac de récupération supplémentaire. Il suffit de le demander.

Les récipients pour le tri des matières organiques sont aussi disponibles gratuitement dans votre municipalité.

DES QUESTIONS ?

Pour les questions **sur la taxe de service**, contactez la municipalité.

Pour les questions **sur les services, la collecte, les bacs roulants ou les conteneurs**, contactez la RIDT au 418 853-2220.

COMMENT ?

Cette taxe est maintenant partagée en deux parties :

1. Une partie est pour **la gestion globale des services**. Les services sont accessibles à tous les propriétaires de bâtiments. Cette partie est forfaitaire et la même pour tous.
2. Une autre partie, pour **les services de collecte des déchets**, qui est fixée en fonction du nombre et du type de contenants à déchets que les utilisateurs mettent au chemin.

Le service de base est d'un bac roulant à déchets par logement ou commerce.

La taxe est déterminée en fonction du nombre de bacs roulants à déchets que vous mettez au chemin.

Chaque bac à déchets supplémentaire devra être muni d'une vignette, achetée auprès de la municipalité, et en vente dès le mois de mars.

D'ici la fin mars 2026, une tolérance sera appliquée, mais vous devez contacter la municipalité pour acheter votre vignette si vous souhaitez placer plus d'un bac roulant à déchets au chemin.

À partir d'avril 2026, la RIDT et la municipalité appliqueront des règles strictes pour la collecte des bacs à déchets. **Pas de vignette sur un bac à déchets supplémentaire, pas de collecte.**

LE TRI EST OBLIGATOIRE.

Consultez les informations au verso pour savoir où vont les matières.



SERVICES DISPONIBLES AU TÉMISCOUATA

LES BONNES MATIÈRES AU BON ENDROIT !

SANS FRAIS



(418) 853-2220
info@ridt.ca
www.ridt.ca



RÉCUPÉRATION

Contenants, emballages ou imprimés

Ils sont faits de papier, de carton, de verre, de plastique ou de métal.

Contenants souples ou rigides

Généralement, les contenants recyclables s'accompagnent d'un bouchon ou d'un couvercle qui va aussi dans le bac.

Les déposer vides, secs et propres.
Un simple petit rinçage au besoin.

Exemples de contenants : bouteille de shampoing, bouteille d'huile, contenant de savon à lessive, contenant de crème sure, barquette alimentaire en styromousse, etc.

Emballages

Ils servent à transporter facilement un produit.

Exemples d'emballages : boîte à oeufs, casseau de fruits, conserve, sac de papier, filet à clémentines, etc.

Imprimés

Ce sont les papiers et les autres fibres sur lesquelles on retrouve parfois des textes, des motifs ou des images.

Exemple d'imprimés : journaux, magazines, feuilles lignées ou quadrillées, enveloppes, etc.

Quelques exceptions : les produits dangereux et les contenants sous pression vont **à l'écocentre**.
Les emballages de protection de polystyrène vont **à la poubelle**.

COMPOSTAGE

2 choix s'offrent à vous !

Composter à la maison

- Résidus alimentaires d'origine végétale
- Résidus de fleurs ou de jardinage, pelouse, feuilles mortes

Porter vos matières dans un conteneur d'apport volontaire

- Résidus alimentaires d'origine végétale ou animale
- Résidus de fleurs ou de jardinage
- Essuie-tout, papier brun, mouchoirs et carton souillé
- Nourriture pour animaux et litière naturelle

ÉCOCENTRES

pour toutes les matières dont

- Bois
- Matériaux de construction
- Résidus verts
- Branches
- Meubles et encombrants
- Électroménagers
- Pneus
- Métaux mélangés
- Matériel électronique et informatique
- Agrégats : béton, brique, asphalte
- Produits dangereux : peintures, huiles, propane, aérosols, produits d'entretien de maison
- Piles et batteries
- Huiles de cuisson
- Ampoules et tubes fluorescents
- Tubulures d'érablière

MINI-COLLECTE

Écocentre, bureau municipal et écoles

- Cartouches d'encre
- Lunettes et casquettes
- Attaches à pain
- Piles et cellulaires
- Goupilles en aluminium

FRIPERIES OU COMPTOIRS DE LINGE

les conditions varient d'un endroit à l'autre, vérifiez avant.

- Vêtements, chaussures, accessoires et textiles
- Jouets, jeux et articles sportifs
- Articles décoratifs, ménagers ou de cuisine

DÉPÔT POUR PLASTIQUES AGRICOLES

- Pellicules de balles rondes et carrées
- Emballages en tube ou toiles pour ensilage
- Sacs de semences, pesticides et fertilisants (petits et gros)
- Sacs de moulée, tourbe, ripe, litière
- Ficelles - Cordes

DÉPÔT MUNICIPAL

seulement pour ces matières

- Surplus de matières recyclables
- Résidus verts, pelouse, feuilles mortes
- Branches ou résidus d'élagage
- Peintures et huiles
- Produits dangereux de maison